

COLLECTIF DE LUTTE CONTRE LES ABUS BANCAIRES

(Association loi 1901 déclarée à la Préfecture du Nord sous le n° W595014374)

PRÉSENTATION DU COLLECTIF

En 2001 et 2002, les conseillers financiers de la Caisse d'Épargne se sont lancés dans un démarchage insensé auprès de leurs clients détenteurs d'une épargne sécurisée pour les convaincre de reporter leurs avoirs sur un produit financier intitulé « Doubl'Ô » ou « Doubl'Ô Monde ». Bloqué durant six ans, ce produit était abusivement présenté comme absolument sûr avec le slogan suivant :

Le FCP haute performance pour doubler votre capital en toute sérénité

Certaines victimes, accordant une totale confiance à leur conseiller, sont allées jusqu'à souscrire un emprunt *in fine* (c'est-à-dire dont le capital est remboursé en une seule fois au terme du crédit) pour financer cet investissement. Six produits similaires (du type "FCP à formule" ou "à promesse") ont été vendus en dix mois à 240 000 épargnants, de juillet 2001 à avril 2002. Conçus dès le départ par la Caisse d'Épargne comme une véritable loterie dont la probabilité de réussite, jamais dévoilée, était infime voire nulle par construction, pas un seul de ces placements n'a atteint l'objectif annoncé. Au terme des six ans, du fait des droits d'entrée et frais de gestion, les souscripteurs ont récupéré moins que le capital initial.

Un Collectif s'est constitué sur Internet en février 2008 pour fédérer les épargnants lésés et leur permettre de se faire entendre. Plusieurs centaines de victimes se sont fait connaître.

Un site Internet en libre accès <http://doublo.monde.free.fr/> a été mis en ligne en juin 2008 pour assurer notre communication externe.

Le Collectif de Lutte contre les Abus Bancaires (CLAB) est totalement indépendant des autres associations de défense des épargnants. Nous nous sommes donné les moyens d'assurer un accompagnement professionnel à nos adhérents pour nous engager dans une action citoyenne et désintéressée. Notre succès auprès de nos sympathisants ne se dément pas au fil des mois.

Nous sommes intervenus à diverses reprises auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Une plainte pour publicité mensongère a été déposée auprès de la DGCCRF. Des actions en justice ont été engagées.

Nous sommes déterminés à amener la Caisse d'Épargne à reconnaître qu'elle a failli délibérément à son obligation d'information, de conseil et de mise en garde dans la commercialisation de son produit, afin qu'elle accepte d'indemniser TOUS les souscripteurs sans exception. Nous militons pour une réparation juste et équitable pour chacun.

CONTACT :

Pierre TRIGER, Président du Collectif de Lutte contre les Abus Bancaires (CLAB)
349 avenue Ortolan, 83100 TOULON
et par courriel à collectif.lagardere@free.fr